

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Comité est annexé aux présentes.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 14 aux Journaux.)

Sur motion de M. McCleave, appuyé par M. Mandziuk, il est ordonné,—Que la pétition d'Iona Gertrude Mary Adcock Dolphin en vue d'un bill de divorce, produite et présentée le 7 août 1958, ainsi que le rapport du greffier des pétitions à cet égard, en date du 8 août 1958, soient renvoyés au comité permanent du Règlement pour toutes recommandations qu'il pourrait juger souhaitables.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires):

BUDGET PRINCIPAL, 1958-1959

DÉFENSE NATIONALE

SERVICES DE DÉFENSE

220 Prévision de dépenses pour les Forces canadiennes, le Conseil de recherches pour la défense, et d'autres dépenses relatives à la défense, y compris les frais relatifs à la participation des forces canadiennes à la Force d'urgence des Nations Unies et les contributions aux frais militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; autorisation d'engager pendant l'année en cours, sur la somme prévue par les présentes, des dépenses n'excédant pas 130 millions, aux termes de l'article 3 de la Loi de 1950 sur les crédits de défense, étant entendu que, nonobstant le paragraphe 3 dudit article, au cas où des matériels ou des fournitures feraient l'objet d'un virement, la valeur estimative actuelle en sera inscrite au crédit du présent poste au lieu d'être versée au compte spécial mentionné audit paragraphe 3, et qu'elle pourra, après ladite inscription, être affectée aux dépenses des Forces canadiennes; et, par dérogation à l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, autorisation de contracter, aux fins précitées, des engagements d'un montant total de \$3,158,-845,866, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera l'échéance desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de \$1,350,597,670 deviendra payable dans les années à venir) \$1,630,377,196 00

SERVICES GÉNÉRAUX

221 Subventions aux associations militaires, instituts et autres organismes, selon le détail des affectations 259,175 00